

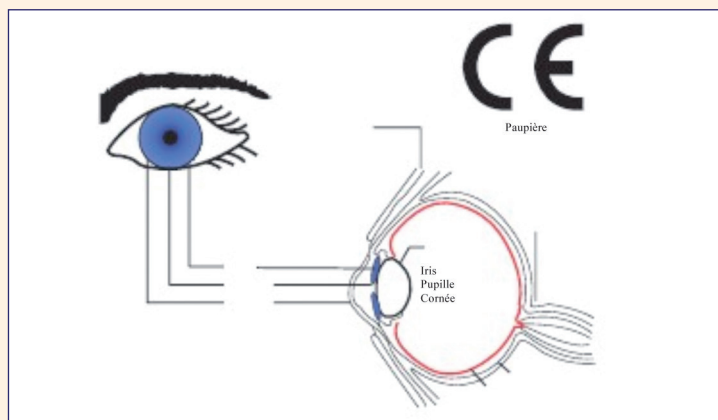
Les lunettes de protection

La norme générale concernant les lunettes de protection est la norme EN166 (Protection Individuelle de l'oeil, spécifications).

Cette norme spécifie, entre autres, le marquage obligatoire des branches (ou masque pour les lunettes-masques) et des oculaires.

Cette norme (avec l'EN168) spécifie également les tests de la résistance mécanique des équipements.

NORMES	DESIGNATION
EN165	Protection individuelle de l'oeil, vocabulaire
EN166	Protection Individuelle de l'oeil, spécification
EN167	Protection individuelle de l'oeil ; méthodes d'essais optiques
EN168	Protection individuelle de l'oeil ; méthodes d'essais autres qu'optiques
EN169	Protection individuelle de l'oeil ; filtres pour le soudage et les techniques connexes
EN170	Protection individuelle de l'oeil ; filtres pour l'ultra-violet
EN171	Protection individuelle de l'oeil ; filtres pour l'infrarouge
EN172	Protection individuelle de l'oeil ; filtres de protection solaire pour usage industriel
EN172A1	Protection individuelle de l'oeil ; filtres de protection solaire pour usage industriel. Amendement A1
EN172A2	Protection individuelle de l'oeil ; filtres de protection solaire pour usage industriel . Amendement A2
EN175	Equipement de protection des yeux et du visage pour le soudage et les techniques connexes.
EN1836	Protection individuelle de l'oeil ; lunettes solaires et filtres de protection contre les rayonnements solaires pour usage général (conformément à la directive 89/686/CEE, les lunettes de soleil sont des EPI pour «risques mineurs»)

EN166 2001

Classe optique

Classe optique 1 = Travaux continus (meilleure qualité)

Classe optique 2 = Travaux intermittents

Classe optique 3 = Travaux occasionnels uniquement (qualité la plus basse)

Symbole de la résistance mécanique

Symbole	Exigence relative à la résistance mécanique
Pas de symbole	Solidité minimale
S	Solidité renforcée
F	Impact à faible énergie
B	Impact à moyenne énergie
A	Impact à haute énergie

Symbole des domaines d'utilisation

Symbole	Description du domaine d'utilisation
Pas de symbole	Usage général
3	Liquides
4	Grosses particules de poussière
5	Gaz et fines particules de poussière
8	Arc électrique de court-circuit
9	Métal fondu et solides chauds

Le symbole T est utilisé conjointement soit avec F, B ou A pour indiquer que le protecteur de l'oeil est conforme à la classification des particules lancées à grande vitesse à des températures extrêmes.